

# Bulletin municipal

## Liouc

### Décembre 2013



#### Le Mot du Maire

*A quelques semaines des élections pour le renouvellement du Conseil Municipal, il devrait revenir au maire de tirer un bilan des six années passées au service de la commune et de ses habitants.*

*Ce ne sera pourtant pas l'objet de ce bulletin municipal. D'abord parce que les moyens d'informations communaux (bulletins municipaux, site internet) ont régulièrement rendu compte du travail effectué et que chacun peut se faire son propre jugement. Ensuite parce que la loi interdit d'utiliser les supports communaux d'information pour ce qui pourrait être considéré comme de la propagande électorale. Au cours de la prochaine campagne pour les élections municipales, il appartiendra à chacun, élu ou pas, de s'exprimer s'il le souhaite, mais avec ses propres moyens.....*

*Au terme de mon mandat, je tiens à exprimer ma satisfaction d'avoir pu travailler véritablement en équipe avec l'ensemble du conseil municipal. Le fait que notre liste ait été élue entièrement et sans panachage a été un gage d'efficacité. Certes des avis divers se sont parfois exprimés au sein du conseil mais des compromis ont toujours pu se construire en échappant à une logique infernale d'opposition systématique...*

*Au terme de ce mandat je fais mienne la résolution finale qui a été adoptée par le dernier congrès national des maires de France. A la quasi-unanimité, toutes tendances politiques confondues, ils ont demandé à l'Etat plus de respect pour leur fonction, plus de confiance dans leur capacité à mener des projets utiles aux populations, plus de souplesse dans l'application des normes, des procédures et règlements nationaux.*

*C'est à ces conditions que les maires du prochain mandat pourront agir mieux et contribuer, en cohérence avec tous les autres acteurs publics, au développement de notre pays.*

*En attendant de pouvoir vous présenter les vœux de la mairie lors de la traditionnelle réception du vendredi 10 janvier, je vous souhaite, au nom de conseil municipal, de très bonnes fêtes de fin d'année.*

Votre maire  
Alain de BOUARD



## **PAPREC : un nouveau centre de tri à LIOUC**

*Recycler, c'est transformer un déchet en matière première, donner une seconde vie à ce qu'on aurait eu tendance, hier, à considérer comme définitivement inutile.*

*Recycler limite considérablement l'épuisement des réserves naturelles de la planète.*

*Recycler, c'est produire de nouvelles matières premières en dépensant moins d'énergie qu'il n'en faut pour les extraire et les transformer.*

*A la fin du siècle, les matières premières issues du recyclage seront majoritaires... Voilà l'enjeu !*

*C'est dans ce contexte que la société PAPREC, premier groupe du recyclage en France a souhaité s'implanter à Liouc. Après étude du dossier et rencontre avec la direction du groupe, la mairie a délivré le permis de construire, l'intérêt du projet étant évident et les garanties environnementales ayant été jugées satisfaisantes.*

*Cette implantation à Liouc a permis de créer une quinzaine d'emplois et d'économiser les coûts de transport sur les déchets recyclables.*

*Cette installation complète le site situé en bordure de la route de Nîmes qui est dédié à la gestion des déchets. Il est géré par la Communauté de Communes (déchèterie, quai de transit) et par le SYMTOMA (centre de tri sous forme de Délégation de Service Public à la société PAPREC). Preuve est ainsi faite que l'on peut traiter les déchets de façon efficace tout en respectant l'environnement.*

*La mise en service de centre de tri est effective depuis le mois de novembre. Y sont traités les papiers-cartons, les plastiques, les métaux, le bois, le verre et bientôt les encombrants de toutes sortes.*

## **Téléphone : tout arrive....enfin !**

*Lors de sa séance du 19 septembre 2012 le conseil municipal avait adopté la délibération suivante :*



La commune de LIOUC a engagé et mené à leur terme d'importants travaux de modernisation du village (eau potable, assainissement collectif, enfouissement de tous les réseaux secs).

Lors des travaux d'enfouissement du réseau télécoms, France Télécom a décliné notre demande d'anticipation de nouvelles lignes alors que le réseau était déjà totalement saturé.

Des anciens bâtiments sont en cours de réhabilitation dans le vieux village permettant la création de plusieurs nouveaux logements.

Plusieurs nouveaux habitants du village se sont vu depuis refuser leur demande de raccordement au réseau téléphonique.

A l'heure où les Pouvoirs Publics affirment leur volonté de donner l'accès pour chaque village aux liaisons haut débit, il nous paraît paradoxal que notre commune ne dispose même pas du réseau correspondant à ses besoins élémentaires.

Dans ces conditions, le conseil municipal de la commune de LIOUC :

- s'adresse solennellement à la direction de France Télécom pour lui demander d'assumer sur notre territoire sa mission de Service Public ;
- demande aux autorités départementales, régionales et nationales d'intervenir auprès de la direction de France Télécom afin que nos demandes soient prises en compte de façon urgente.

*Même si elle ne fut pas rapide, réponse a enfin été donnée : les travaux réalisés permettent dès aujourd'hui d'ouvrir une bonne douzaine de nouvelles lignes sur le Vieux Village. Sur le hameau de la Rouvière, les demandes en cours sont satisfaites et France Télécom s'est engagé à répondre à toute nouvelle requête.*

## **Visiter le Pont du Gard**

*Qui ne connaît pas le site du Pont du Gard, son aqueduc romain classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?*

*Mais savez-vous que son histoire est bien plus ancienne ?*

*Connaissez-vous les prouesses techniques réalisées par les constructeurs pour construire cet aqueduc et amener l'eau jusqu'au cœur de la ville de Nîmes ?*

*Alors n'hésitez pas à visiter ce site en famille dans des conditions très favorables.*

*En effet, dans le cadre d'une convention signée entre le Conseil Général (Etablissement Public du Pont du Gard) et la mairie, les familles domiciliées dans la commune bénéficient d'une carte d'abonnement gratuite.*

*Cette carte familiale vous permet d'accéder à l'ensemble du site : parking, musée de la romanité, film documentaire sur le Pont du Gard, espace enfants, parcours « Mémoire de Garrigues », expositions temporaires, baignade surveillée, circuits de promenade balisés, aires de pique-nique, etc.*

*Afin de demander votre carte vous devez fournir à la mairie la photocopie d'une pièce d'identité et du certificat d'immatriculation de votre véhicule ainsi qu'un justificatif de domicile.*

*La carte sera ensuite directement adressée à votre domicile.*

*Un conseil :*

*N'attendez pas le dernier moment pour demander votre carte.*



## **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

*Rappelons que le PLU est un document définissant l'aménagement de l'ensemble du territoire communal (et pas seulement des seules zones urbanisées) pour les années à venir.*

*Vous avez été régulièrement informé(e)s de son élaboration par les bulletins municipaux depuis 2009. Deux réunions publiques ont permis de présenter et de débattre du Rapport de Présentation et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Le site internet de la mairie a d'autre part régulièrement rendu compte de l'avancement du projet.*

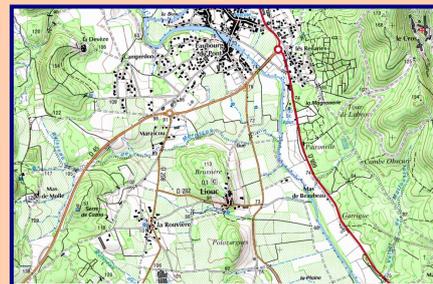
*Au bout de 3 années de travail, avec l'appui du cabinet Synergies Territoriales et en concertation avec les différents représentants de l'Etat et des Collectivités, l'étape finale a enfin démarré avec l'enquête publique qui s'est ouverte le 6 décembre et se déroulera jusqu'au 7 janvier 2014.*

*Durant cette enquête, chaque habitant peut venir consulter l'ensemble du dossier, rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences, déposer des observations par écrit.*

*Vous pouvez consulter l'ensemble des documents sur le site internet de la mairie ([www.mairie-liouc.fr](http://www.mairie-liouc.fr)), rubrique « vie communale »-« urbanisme ».*

*Début février 2014, le commissaire rendra son rapport et son avis sur le projet. Après avoir pris connaissance et analysé ce rapport, il appartiendra enfin au conseil municipal d'adopter définitivement le PLU courant février 2014.*

**Après transmission au préfet et formalités de publication, ce PLU deviendra le document de référence de la commune.**



## **Association Liouc Animation Culture (ALAC)**

*Le renouveau de l'animation culturelle et festive du village prend de l'ambition grâce aux actions de l'ALAC.*

*Après les manifestations estivales : fête de la musique, exposition des artistes locaux, vide-grenier. La première manifestation hivernale : 1ère "fête de la soupe de Liouc" s'est déroulée à La Rouvière sur le parking de la rue du Coutach (espace public créé et inauguré par la mairie début novembre)  
En prévision : l'association nous annonce un prochain Carnaval (en concurrence avec celui de Rio !!!).*

*Nous ne pouvons qu'encourager l'ALAC à persévérer dans cette voie afin de contribuer à tisser un lien social fort et amical entre tous les habitants ; c'est dans cet esprit que la municipalité apporte son soutien technique et logistique à l'organisation de ces événements.*



## **Inauguration de la nouvelle mairie**

*Le projet de la nouvelle mairie vous a été présenté dans le bulletin municipal de juillet 2013.*

*Le nouveau bâtiment reste de taille modeste, mais mieux adaptée à notre commune. Il sera accessible aux personnes handicapées ainsi que la loi le prescrit à partir de 2015.*

*Ce projet contribue d'autre part à la réhabilitation d'un des plus anciens bâtiments du village.*

*Son financement a été bouclé sans mettre à contribution les revenus fiscaux de la commune.*

*Les travaux sont maintenant terminés dans le bâtiment lui-même et sur l'espace public. Le déménagement est en cours.*

*Il ne nous reste plus qu'à l'inaugurer ensemble avec l'entreprise SAFSAFI qui a effectué un travail remarquable et avec tous ceux qui ont participé au financement : l'Etat, le Conseil Général, les élus nationaux.*

*Cette inauguration aura lieu le **SAMEDI 25 janvier 2014 à 11 heures***



*Avant*



*Après*

## **La place de La Rouvière est terminée**

*Cette année, la commune a aménagé à La Rouvière, devant le bâtiment technique, un parking pour les habitants du centre ancien et une petite place ombragée pour se retrouver.*

*Les constructions des murets avec vieilles pierres le long du chemin de la calade, puis entre le bâtiment technique et le parking ont été réalisées par les chantiers d'insertion des Pays Cévenols.*

*Des jardinières ont été intégrées dans les murets pour embellir ce petit coin de convivialité. Le lavoir ainsi que le vieux puits ont été mis en valeur.*



***L'inauguration de la place a eu lieu le samedi 9 novembre dans une ambiance sympathique.***

## **Où en sont les finances communales ?**

*La question est souvent posée : en cette période de crise Economique, les habitants ne vont-ils pas devoir supporter une augmentation des taxes communales pour financer les nombreux travaux réalisés au cours des dernières années ?*

*La réponse est heureusement claire : les différents projets menés au cours de ces dernières années ont pu être financés sans faire appel à une augmentation des impôts locaux.*



***Bâtiment technique*** : l'achat du terrain et la construction ont été financés par une partie de la vente de l'ancien terrain de loisirs.

### ***Assainissement collectif***

*Coût total TTC : 1.531.000 €.*

*Déduction faite des subventions et du remboursement de la TVA (une partie en 2013 et l'autre en 2014), la commune a dû financer un montant de 440.000 euros répartis en Participations pour l'Assainissement Collectif des habitations raccordées (140.000 €) et un emprunt de 300.000 € sur 25 ans. Les annuités de remboursement de cet emprunt seront couvertes par le montant des abonnements et de la taxe prélevés sur les consommations d'eau des habitations raccordées.*

*L'effort financier est important pour les habitations bénéficiant de l'assainissement collectif mais le budget général de la commune n'a pas été mis à contribution.*

### ***Rénovation du réseau d'eau potable et de l'éclairage public, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur le Vieux Village***

*La part autofinancée par la commune de ces travaux a été couverte par une partie de la vente de l'ancien terrain de loisirs, sans mettre à contribution les ressources courantes de la commune.*

### ***Achat et réhabilitation du bâtiment pour la nouvelle mairie***

*Coût total TTC : 250.000 €*

*Déduction faite des subventions et du remboursement de la TVA (en 2014), le solde de 130.000 € est couvert d'une part par le revenu exceptionnel de la carrière de Pied Bouquet (50.000 € perçus en 2013) et d'autre part par un emprunt dont les annuités de 12.000 € seront largement couvertes par les revenus annuels de la carrière.*

## **Recensement de la population**

*Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les 8 ou 9 ans sur l'ensemble du territoire national est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10.000 habitants comme LIOUC font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans. Elles ont été réparties en 5 groupes. Liouc doit ainsi procéder au recensement de sa population entre le 16 janvier et le 17 février 2014.*

*À partir du jeudi 16 janvier 2014, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.*

*Votre participation est essentielle. Le recensement de la population fournit la population de la France et de ses communes ainsi que des statistiques sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens... Il permet ainsi de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.*

*Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.*

## **Permanence électorale**

*Comme chaque année, la période de révision des listes électorales sera close le 31 décembre. Une permanence exceptionnelle aura lieu en mairie le*

**MARDI 31 DECEMBRE de 14h à 16h**

*Pensez-y, après, il sera trop tard....*

## **Dans l'Etat Civil de la commune (depuis l'été dernier)**

*Benjamin de BOUARD et Aziza AÏT-OUADDA se sont mariés le 10 août 2013*

*Le 16 août 2014 est né Charly HENQUEL-FOURNIER*

*Monsieur José MILLAN est décédé à Liouc le 16 novembre 2013.*

## **Les Vœux du Conseil**

*Toute l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année. Pour les traditionnels vœux de nouvelle année, nous le ferons de vive voix autour d'un apéritif convivial .*



**Le vendredi 10 janvier à 18h30  
Dans l'ancienne chapelle du village**

